INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

COMISIÓN INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACIÓN DEL ATÚN ATLÁNTICO

ICCAT - SALIDA
Nº 3236/2018
17/05/2018

Madrid, le 17 mai 2018

S.E.M. le Ministre de la forêt, de la mer et de l'environnement
Direction générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA)
B.P. 9498 Libreville
GABON

OBJET : LETTRE CONCERNANT DES INSUFFISANCES DE DÉCLARATION EN 2017

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, lors de la 25e réunion ordinaire de l'ICCAT (14-21 novembre 2017, Marrakech, Maroc), la Commission a manifesté sa préoccupation en ce qui concerne la sous-déclaration des exigences de l'ICCAT.

Lors de la réunion de 2017 du Comité d'application, les Parties contractantes et les Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes (CPC) ont été évaluées au titre de leur application des mesures de gestion et de conservation et des exigences en matière de déclaration de l'ICCAT. Sur la base de l'examen du rapport du Secrétariat sur la coordination de la recherche et des statistiques et du rapport du Secrétariat au Comité d'application de 2017 et d'autres informations disponibles, le Comité a constaté les insuffisances suivantes du Gabon :

- Le rapport annuel a été soumis tardivement.
- La feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a pas été soumise, comme l'exige la Rec. 16-13. Veuillez tenir compte du fait que l'application de cette exigence de déclaration et des mesures de l'ICCAT s'appliquant aux requins sera spécifiquement révisée en 2018, dès lors que la soumission avant la réunion annuelle de 2018 est cruciale.
- Les tableaux d'application ont été envoyés en novembre 2017 alors que la date butoir était le 15 août 2017.

En outre, le Comité a souligné que le Gabon, comme en 2016, n'avait pas répondu à la lettre du Président du COC envoyée en avril 2017 qui exigeait qu'une réponse soit fournie au moins 30 jours avant la réunion annuelle.

La Commission a souligné l'importance de la transmission du rapport annuel par toutes les CPC, notamment les CPC qui n'ont pas de capture, et elle a demandé au Gabon de déployer les efforts nécessaires en vue de soumettre son rapport annuel complet à la Commission. La déclaration tardive ou incomplète pose des difficultés au Secrétariat pour élaborer les documents pour la Commission et ses Sous-commissions et Comités, et réduit l'efficacité du Comité d'application.

Veuillez noter que toutes les Recommandations et Résolutions de l'ICCAT ainsi que les informations relatives aux obligations en matière de déclaration ainsi que les délais et les formats concernant la soumission de données peuvent être téléchargés sur le site web de l'ICCAT, ou sont disponibles, sur demande, au Secrétariat de l'ICCAT.

Les recommandations et résolutions de l'ICCAT sont disponibles ici.

La liste des exigences en matière de déclaration du SCRS est disponible ici et celle liée aux exigences en matière de déclaration de la Commission ici.

La Commission demande au Gabon de répondre à la présente lettre avant le **10 octobre 2018**, soit au moins 30 jours avant la réunion du COC (qui aura lieu conformément à la *Résolution de l'ICCAT en vue de faciliter un processus d'application effectif et efficace* (Rés. 16-22) immédiatement avant la 21e réunion extraordinaire de la Commission de l'ICCAT (dont la tenue est prévue du 12 au 19 novembre 2018 en Croatie). La réponse devrait faire état des progrès accomplis par le Gabon en vue d'apporter une solution à chacune des questions soulevées dans la présente lettre. La réponse du Gabon sera examinée par le Comité d'application lors de sa réunion de 2018 afin de déterminer si le Gabon a pris les mesures suffisantes et adéquates pour aborder ces questions.

Si le Gabon a des questions quant aux questions soulevées dans la présente lettre ou quant aux exigences de l'ICCAT, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat.

Derek Campbell
Président du Comité d'application

cc: M. R. Delgado, Président de la Commission